



COMPTE RENDU DU COMITE D'ORIENTATION DU CRAIG DU 15 NOVEMBRE 2013

Lieu de la réunion : Maison internationale universitaire de Clermont-Ferrand

Date de la réunion : 15/11/2013

Date de rédaction : 29/11/2013

Rédaction : CRAIG

Diffusion : aux membres du comité d'orientation

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique
89 avenue de l'Europe
BP 35
63370 LEMPDES
tél. : 04 73 98 70 32
fax : 04 73 98 13 00

Étaient présents à cette réunion :

NOM	Prénom	Organisme	e-mail
AMODEO	Muriel	CABA	m.amodeo@caba.fr
BASSET	Stéphane	DDT 03	stephane.basset@allier.gouv.fr
BORELLO	Sébastien	CG03	BORELLO.S@CG03.FR
BOURDIER	Jean-Marc	Moulins Communauté	jm.bourdier@agglo-moulins.fr
BREUIL	Landry	CRAIG	breuil@craig.fr
DENEUX	Frédéric	CRAIG	deneux@craig.fr
FAUCON	Mireille	DDT 63	mireille.faucon@puy-de-dome.gouv.fr
GAILLAC	Sébastien	CRAIG	gaillac@craig.fr
GARRET	Jean-Claude	SGAR Auvergne	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr
GAUBERT	Pauline	CRAIG	gaubert@craig.fr
GIRAUD	Gérard	CG 63	gerard.giraud@cg63.fr
LALEURE	Nicolas	VVA	n.laleure@vichy-valallier.fr
LOISNEL	Alexandre	ARDTA	a.loisnel@ardt-auvergne.fr

MAJOREL	Yannick	DREAL	yannick.majorel@developpement-durable.gouv.fr
PERRUSSEL-MORIN	François	IGN	francois.perrussel-morin@ign.fr
RICARD	Pierre	SGAR Auvergne	
RIVAUD	Elsa	IGN	elsa.rivaud@ign.fr
ROBIN	François-Xavier	DREAL	Francois-Xavier.Robin@developpement-durable.gouv.fr
SEGARD	Michel	IGN	
THENARD	Vincent	DDT 63	vincent.thenard@puy-de-dome.gouv.fr
THESSOT	Séverine	CG 43	severine.thessot@cg43.fr
TOURNADRE	Guillaume	CG 63	Guillaume.TOURNADRE@cg63.fr
TOUS	Sandrine	CRAIG	tous@craig.fr
VASSAL	Rémi	CG 15	rvassal@cg15.fr
VENY	Nicolas	DRAAF	nicolas.veny@agriculture.gouv.fr

Etaient excusés :

Sylvain AUFRERE	CA Montluçon
Carine BOIGE	Agence Régionale de Santé
Renaud LAIRE	PNR du Livradois Forez
Elodie POCACHARD	SDIS 63

Ordre du jour

L'ordre du jour de ce comité d'orientation doit permettre d'aborder les points suivants :

- 1. Réalisation des orthophotographies sur la région Auvergne (Campagne 2013)**
 - a. Etat d'avancement des travaux
 - b. Organisation des contrôles qualité
 - c. Calendrier de livraison

- 2. Mise en œuvre de la Directive INSPIRE sur la région Auvergne**
 - a. Etat d'avancement des utilisateurs de la plateforme par rapport aux obligations de la Directive (Présentation des résultats du sondage)
 - b. Etablissement d'un plan d'actions
 - c. Mise en place d'un groupe de travail (Coordination, normalisation...)

- 3. Projet de constitution d'un fond de plan au 1:200ème pour la gestion des réseaux**
 - a. Objectifs
 - b. Projet de gouvernance / partenariat
 - c. Expérimentation

4. Préparation du Conseil d'Administration du GIP

- a. Programme d'actions 2014-2020
- b. BP 2014 - Prévisionnel 2015-2020
- c. Mise en conformité des statuts du GIP

Afin de présenter les différents membres du comité d'orientation à Michel SEGARD, Directeur des programmes civils de l'IGN, un tour de table est organisé avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion.

1 - Réalisation des orthophotographies sur la région Auvergne (Campagne 2013)

Rappel de l'objet de la consultation : Réalisation des orthophotographies des Départements de l'Allier et du Puy de Dôme à 0,25m/pixel et réalisation des orthophotographies de leurs agglomérations à 0,10cm/pixel.

Comme en 2009/2010, en 2013 le CRAIG et l'IGN se sont coordonnés pour éviter une double dépense en se répartissant la réalisation des prises de vue aériennes.

Sur la base d'un cahier des charges commun, le CRAIG a pris en charge la réalisation des prises de vue aériennes de l'Allier et du Puy de Dôme et l'IGN, avec ses avions, a assuré l'acquisition du Cantal et de la Haute-Loire. Les prises de vues ont été réalisées entre la mi-juillet et la mi-septembre.

Pour l'Allier et le Puy de Dôme les premières données ont été transmises au CRAIG et pourront être transmises dans les délais à l'agence de services et de paiement pour la mise à jour de l'application telepac (téléservices des aides de la PAC). Les livraisons relatives aux traitements des agglomérations seront disponibles au mois de mars.

Le 19 novembre 2013 ont été livrés au CRAIG les données suivantes :

Prise de vues à 25 cm sur les départements de l'Allier et du Puy de Dôme – Zone A

1. Projet de plan de vol : Fichiers SHP, divisés en 8 blocs
2. Tableau de recouvrement théorique : 1 fichier XLS
3. Autorisations et habilitations de vol : 1 fichier PDF
4. Certificat de calibration de la caméra : 1 fichier PDF
5. Plan de vol réel : 1 fichier SHP des centres photos + 1 fichier PDF du plan de vol + 1 report couleur
6. Tableau de recouvrement réel : 1 fichier XLS
7. Rapport de vol : 1 fichier PDF
8. Photographies unitaires : 6703 fichiers TIF en RGB et 6703 fichiers TIF en IRC
9. TA des emprises au sol : 1 fichier SHP des emprises au sol des photos
10. Trajectographie : 1 fichier XLS

Prise de vues à 10 cm sur les agglomérations de l'Allier et du Puy de Dôme – Zone B

1. Projet de plan de vol : Fichiers SHP pour chaque agglomération
2. Tableau de recouvrement théorique : 1 fichier XLS
3. Autorisations et habilitations de vol : 1 fichier PDF
4. Certificat de calibration de la caméra : 1 fichier PDF

5. Plan de vol réel : 1 fichier SHP des centres photos + 1 fichier PDF du plan de vol + 1 report couleur
6. Tableau de recouvrement réel : 1 fichier XLS par agglomération
7. Rapport de vol : 1 fichier PDF
8. Photographies unitaires en RGB : 4453 fichiers TIF pour Clermont-Ferrand, 1829 fichiers TIF sur Montluçon, 4772 fichiers TIF sur Moulins et 2891 fichiers TIF sur Vichy.
9. TA des emprises au sol : Fichiers SHP des emprises au sol des photos par agglomération

L'ensemble de ces données représente un volume d'environ 25 To. Ces données sont disponibles sur 2 NAS de 15 To pour copie par l'IGN.

Concernant les orthophotographies à 25 cm le mosaïquage sera achevé fin novembre. Des échantillons seront soumis au CRAIG pour contrôle de la radiométrie semaine 49. Après validation des échantillons, les orthophotographies finales seront livrées la semaine suivante.

L'estimation des volumes est annexée au présent compte-rendu.

Avant de pouvoir être diffusées des opérations de contrôles seront effectuées par le CRAIG avec le soutien de l'IGN.

Pour le Cantal et la Haute-Loire, l'IGN prévoit de terminer les travaux pour la fin du mois de mars 2014.

A noter, que deux levés LiDAR (Modèles Numériques de Terrain) ont été également réalisés sur les agglomérations de Clermont-Ferrand et d'Aurillac.

Concernant les modalités de diffusion de ces données acquises en partenariat l'IGN, il a été décidé lors du précédent conseil d'administration que le CRAIG et l'IGN diffusent ces informations chacun selon ses propres conditions. Pour le CRAIG, comme cela a déjà été fait pour les données 2009 et 2013 il est proposé de diffuser sous licence ouverte.

2 - Mise en œuvre de la Directive INSPIRE sur la région Auvergne

81 organismes ont répondu au questionnaire dont :

- 85 % sont des membres du CRAIG
- 15 % ne sont pas membres (en majorité des petites communes)

Parmi les organismes ayant répondu, on trouve majoritairement des communes (21%) et des EPCI à fiscalité propre (20%). Suivent les établissements publics (16 %) et les services de l'Etat (12%) devant les autres types de structures (inférieures à 10%).

Afin d'établir un état des lieux des organismes concernés par la directive INSPIRE dans la région seuls les organismes producteurs de données ou producteurs ET utilisateurs de données géographiques ont été redirigés vers les questions concernant INSPIRE. Ils représentent 58 % des organismes ayant répondu au sondage.

2.1 - Connaissance de la Directive européenne INSPIRE

Sur les 81 réponses initiales, 64 % ont affirmé avoir connaissance d'INSPIRE et ont indiqué majoritairement avoir des moyens humains pour mettre en œuvre la directive.

Pour les organismes producteurs de données géographiques, 62 % des utilisateurs savent que leurs données sont concernées par INSPIRE.

A propos du recensement des données concernées par INSPIRE, 51 % ne l'ont pas commencé.

2.2 - Evaluation des besoins

Afin de répondre aux exigences de la directive, le CRAIG a proposé des services d'aide à la mise en œuvre. 81 % souhaitent un soutien technique et méthodologique du CRAIG et 89 % veulent s'appuyer sur la plateforme technique du CRAIG pour mettre en œuvre la directive.

Le service le plus sollicité est à 47 % la formation et l'accompagnement au renseignement des métadonnées.

Au vu des résultats d'avancement de mise en œuvre de la directive dans les différents organismes régionaux ayant participé au sondage, il apparaît clairement que les besoins d'accompagnement sont nécessaires. Le CRAIG est d'ailleurs très sollicité par les utilisateurs pour faciliter la compréhension de la directive sur des aspects techniques, méthodologiques et juridiques et pour l'application concrète de la directive au sein de leur structure.

2.3 - Plan d'actions

2.3.1 - Consolidation et maintenance des outils

Depuis 2007, le CRAIG a pour principe de mettre œuvre les différents outils de la plateforme en s'appuyant sur ses compétences internes. De la sorte le CRAIG bénéficie d'une expérience importante des différentes solutions d'IDG « open source » tant sur le plan du front office que du back office.

Pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme et maintenir le niveau de services, l'ensemble de l'infrastructure du CRAIG s'appuie sur des outils éprouvés et dont la maintenance et les évolutions sont assurés par une très large communauté d'acteurs ce qui permet de garantir notamment la pérennité de l'infrastructure du CRAIG.

A titre d'exemple, les régions Bretagne (GeoBretagne), Aquitaine (PIGMA) et plus récemment Alsace (CIGAL) et Picardie (GéoPicardie) s'appuient sur les mêmes développements que ceux mis en œuvre au CRAIG.

D'une manière générale, les plateformes régionales présentent les mêmes fonctionnalités à quelques différences près.

De la même façon que pour PRODIGE ou n'importe quel autre outil un administrateur est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des applications.

La refonte complète de la plateforme technique du CRAIG remettrait en cause un certain nombre de choix stratégiques notamment l'intérêt de l'hébergement de la plateforme du CRAIG au CRRRI qui s'appuie sur un réseau de fibre optique performant.

Par ailleurs cela nécessiterait de dégager des lignes crédits pour l'installation, la maintenance et l'hébergement de la solution.

Enfin, un changement d'outil fragiliserait un certain nombre de services tiers qui s'appuient actuellement sur l'infrastructure du CRAIG.

Par conséquent, il est proposé de maintenir les choix techniques du CRAIG.

A l'instar de Clermont Communauté qui a choisi de développer ses propres outils, la DREAL Auvergne a fait récemment le même choix considérant que PRODIGE correspondait mieux à ses besoins et mode de fonctionnement et que cela constituerait une surcharge importante pour le CRAIG en terme d'administration. Ces choix ne sont pas incompatibles avec l'organisation établie au niveau national. Toutefois, il conviendra de bien se coordonner afin de garantir une cohérence régionale et un niveau de service de qualité.

Les mécanismes de moissonnage devront être mis en œuvre en coordination avec le niveau national mais aussi avec les infrastructures existantes au niveau local.

2.3.2 - Mise en place d'un groupe de travail (Coordination, normalisation...)

Au vu des résultats d'avancement de mise en œuvre de la directive en auvergne, il apparaît clairement que des besoins d'accompagnement sont nécessaires.

Pour le moment, le CRAIG organise des "Métadonnées Party". L'objectif de ces journées est de faire en sorte que les utilisateurs puissent être autonomes à la fin de la journée pour décrire et diffuser leurs données.

En plus de ces journées de formation, **il est proposé de créer un groupe de travail régional pour assurer une cohérence avec les organismes qui disposent de leur propre infrastructure** pour répondre aux obligations de la Directive INSPIRE.

L'ensemble de ces éléments seront soumis au Conseil d'administration pour validation.

3 - Projet de constitution d'un fond de plan au 1:200ème pour la gestion des réseaux

Suite à la réforme DT/DICT, des exploitants de réseaux et en particulier ERDF ont sollicité le CRAIG pour réfléchir à une mutualisation des différents exploitants pour disposer d'un fond de plan topographique très grande échelle (TGE).

Dans ce cadre, lors du conseil d'administration du GIP en date du 8 avril 2013, ERDF a exposé aux membres du GIP l'intérêt pour eux de disposer d'un tel fond de plan

Les membres du GIP ayant décidé de poursuivre la réflexion, le CRAIG a réuni en septembre 2013 les principaux exploitants privés et publics afin d'évaluer les opportunités de travail en commun.

Les leviers de mutualisation identifiés sont :

- Levés topographiques
- Cahier des charges / préconisations
- Production d'un fond de plan très grande échelle

Les deux premières options existent depuis plusieurs années notamment dans des grandes villes ou agglomérations. Cependant, la coproduction d'un fond de plan vecteur grâce à un cahier des charges commun pose le souci des objets à représenter qui intéressent seulement certains exploitants de réseaux ou collectivités. Autre problème, la coordination des levés qui nécessite de partager un agenda des interventions sur les corps de rue entre les différents exploitants de réseaux. A l'échelle d'une région, sur un territoire majoritairement rural, l'option de cofinancer un fond de plan de référence apparaît plus adéquate.

Vu la complexité du dossier, les exploitants présents à la réunion de septembre se sont accordés sur la nécessité d'expérimenter la production du fond de plan très grande échelle sur un territoire restreint. ERDF, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03), le Syndicat Départemental du Cantal (SDE 15), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) ont confirmé officiellement leur intérêt pour cette démarche.

Cette expérimentation doit permettre de répondre aux points suivants :

- Valider le cahier des charges de l'acquisition
- Vérifier la pertinence de la technique d'acquisition pour disposer d'un fond de plan à 10 cm
- Valider les contrôles
- Valider la clé de répartition financière
- Valider la gouvernance
- Formaliser le partenariat

Le territoire de la CABA est proposé compte-tenu de l'intérêt de l'agglomération de disposer pour la gestion de ses réseaux d'un tel fond de plan.

Deux méthodes d'acquisition sont proposées :

- **Mobile mapping** : ERDF propose de financer le passage d'un véhicule de la société TOPOGEODIS (photos + LIDAR) sur quelques kilomètres afin de démontrer l'intérêt du produit.
- **Prise de vue aérienne (PVA) à 5cm** de résolution hors été (éviter les masques de la végétation). Cette PVA à 5cm permettrait de disposer de centaines de points de calage sur le territoire pour recalibrer la BD PARCELLAIRE de l'IGN. Il s'agirait dans le cadre d'une expérimentation de créer un produit dérivé de la BD parcellaire avec un objectif de gain de précision.

L'idée intéresse fortement les exploitants de réseaux présents car le fond cadastral est actuellement un fond de référence, l'adaptation serait donc rapide.

ERDF, le SDE 15, le SEMEL et la CABA sont disposés à participer financièrement à cette expérimentation. Les clés de répartition seront discutées ultérieurement notamment en intégrant la décision de GRDF de s'impliquer ou non dans ce projet.

Le CRAIG a invité l'IGN à se positionner sur ce dossier.

Sous réserve d'un accord sur le financement de l'opération avec les partenaires identifiés cette opération pourrait être programmée pour mars 2014 période la plus favorable sur le plan météo.

A l'instar du projet de numérisation du cadastre du département de l'Allier, le CRAIG assurerait la maîtrise d'ouvrage en lieu et place des partenaires en procédant à l'appel d'offres.

4 - Préparation du Conseil d'Administration du GIP

Comme souligné lors du précédent conseil d'administration, le développement croissant du CRAIG sur la période 2007-2013 oblige aujourd'hui à réfléchir au cadre d'un nouveau partenariat financier pour pérenniser la structure sur la période 2015-2020.

Le CRAIG fera une information au prochain CA sur ce point.

Autres :

Suite à un sondage visant à évaluer les besoins en données des utilisateurs de la plateforme du CRAIG, la pyramide de SCAN® de l'IGN et la BDForêt® de l'ex Inventaire Forestier National avaient été identifiées parmi les données à acquérir.

L'IGN ayant revu ses tarifs, la licence de droit d'usages de données IGN du CRAIG a été mise à jour pour permettre aux acteurs publics de la région d'accéder à ces informations.